

Image not found or type unknown



Les pouvoirs d'un président de syndic

Par **corsica2a**, le **05/12/2020** à **10:42**

Bonjour,

Nous sommes en copropriété horizontale avec un syndic bénévole.

Ma question : le président du syndic a-t-il le droit d'avoir une carte bleue à son nom personnelle sur le compte bancaire de la copropriété ?

Merci d'avance pour votre réponse

salutations

Par **corsica2a**, le **05/12/2020** à **11:14**

Merci pour cette réponse rapide très intéressante.

Il s'agit du président du syndic lui-même et non du président du conseil syndical.

En cas de malversations constatées, peut-on limoger ce président du syndic et si oui, par quels moyens ?

Merci pour votre réponse

Bien à vous

Daniel MAGNI

Par **corsica2a**, le **05/12/2020** à **11:55**

Merci pour votre réponse

Bonne journée

Daniel MAGNI

Par **janus2fr**, le **05/12/2020** à **14:22**

[quote]

Il s'agit du président du syndic

[/quote]

Bonjour,

Président du syndic est un titre qui n'existe pas. Il existe le syndic ou le président du conseil syndical...